

Bilan 12

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

une politique des langues
au service des citoyens

Le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication dispose, dans son article 1^{er}, que la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est directement rattachée au ministre, donnant de la sorte à ce service une reconnaissance politique et institutionnelle forte.

Le décret n° 2012-776 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication prévoit à son article 6 que le ministre a autorité sur la DGLFLF, dont la vocation interministérielle est réaffirmée.

Par ailleurs, un aménagement de l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la DGLFLF a été entrepris, afin d'y constituer un pôle de compétences autour des langues et du numérique. Approuvé le 4 décembre 2012 par les organisations syndicales lors du comité technique d'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication, un arrêté modificatif a été pris le 17 décembre 2012.

Conformément à cet arrêté, la DGLFLF conduit son action autour des priorités suivantes.

Assurer la présence du français dans la vie sociale

La loi du 4 août 1994 crée les conditions d'exercice par nos concitoyens d'un droit au français dans plusieurs domaines : la consommation, le travail, l'enseignement, l'audiovisuel, la publicité, les transports, les colloques scientifiques, notamment.

La DGLFLF veille, en lien avec de nombreux départements ministériels, à l'application de ce droit. Elle en rend compte au Parlement chaque année, dans un document qui dresse une photographie de l'emploi de notre langue dans la société et de sa diffusion dans le monde, y compris les organisations internationales. Ce rapport est précédé cette année d'un avant-propos du Premier ministre.

Par ailleurs, la DGLFLF pilote un certain nombre de projets pour renforcer la présence du français dans des secteurs stratégiques.

Ainsi, dans le monde du travail, l'usage injustifié de l'anglais au détriment du français a des conséquences d'une part sur la cohésion sociale au sein de l'entreprise, d'autre part sur la productivité et la sécurité au travail.

L'alternative au « tout anglais » qui tend parfois à s'imposer de façon injustifiée est de gérer de manière équilibrée et raisonnée les questions de langues et d'en faire un secteur à part entière de la gestion d'une entreprise. C'est pour contribuer à cette alternative qu'a été mis au point un *Guide des bonnes pratiques linguistiques en entreprise*, piloté et réalisé conjointement en France par la DGLFLF et au Québec par l'Office québécois de la langue française (OQLF). L'objectif de ce guide est d'inciter les entreprises à gérer de manière explicite les questions de langues, d'une part en leur montrant qu'elles y ont intérêt, d'autre part en leur fournissant des descriptifs de ce qu'elles peuvent faire. Sa publication est prévue au premier trimestre 2013 : les préconisations relatives aux entreprises françaises ont été présentées pour avis aux organisations syndicales le 17 décembre 2012.

Conforter la place du français sur les réseaux numériques

C'est avec cet objectif que se construit notamment le web de données culturelles. Le ministère de la Culture et de la Communication travaille ainsi depuis le début de l'année avec l'INRIA et l'association Wikimedia France sur le projet *DBPédia en français*. Il s'agit, par le biais d'un dispositif d'extraction de données culturelles à partir des ressources offertes en libre accès par l'encyclopédie *Wikipédia* francophone (1,3 million d'entrées en français, dont 45 % à caractère culturel), d'offrir aux musées, aux bibliothèques et plus généralement aux opérateurs culturels, des perspectives inédites de diffusion et de partage de leurs ressources en ligne.

Le projet *DBPédia en français* a fait l'objet le 19 novembre 2012 d'une journée de présentation et de débat en présence de la ministre de la Culture et de la Communication. Au cours de cette journée, la ministre a signé une convention de partenariat avec les présidents de l'Inria et de Wikimedia France, créant la plate-forme collaborative *Sémanticpédia*, destinée à créer des programmes de recherche et de développement en matière culturelle à partir des données extraites de *Wikipédia* francophone.



Le tournant du numérique affecte aussi la politique conduite en matière d'évolution de la langue. Toutes les ressources terminologiques (plus de 6 000 termes) issues des travaux du dispositif interministériel d'enrichissement du français – dont la DGLFLF assure le secrétariat – sont ainsi accessibles dans la base *FranceTerme*, actualisée en permanence.



Par ailleurs, la DGLFLF s'est dotée d'un nouvel outil collaboratif pour associer les internautes à cette action, notamment pour les termes d'usage courant : le *wikilF*. Ce site propose aux internautes un espace d'échanges et de discussion, et leur offre la possibilité de donner leur avis sur certains termes ou de suggérer eux-mêmes des termes à traiter.

De façon générale, la DGLFLF prend de plus en plus appui sur ces outils collaboratifs dans son travail quotidien : c'est ainsi que les actes des *États généraux du multilinguisme dans les outre-mer* ont été publiés sous forme d'un *wikilivre* sur la plateforme collaborative *wikibooks*, offrant ainsi la possibilité de nombreux échanges et contributions sur les cultures et les langues de l'outre-mer.

Enrichir et développer la langue française

Institué par un décret du 3 juillet 1996, le dispositif d'enrichissement de la langue française a pour mission essentielle de proposer des termes et expressions pour désigner en français les nouveaux concepts et réalités qui apparaissent dans le vocabulaire spécialisé et s'imposent le plus souvent en anglais, notamment dans les domaines scientifique, technique, ou économique. Il importe en effet de disposer d'un vocabulaire spécialisé en français, pour éviter que notre langue perde sa fonctionnalité dans les domaines scientifiques et pour qu'elle puisse rester la langue de l'enseignement. L'enjeu, au-delà d'un enrichissement de la langue, est aussi celui de l'accès au savoir.

La DGLFLF est chargée d'animer et de coordonner le dispositif d'enrichissement, largement fondé sur le bénévolat de ses membres. Elle assure le secrétariat permanent de la Commission générale de terminologie et de néologie, placée sous l'autorité du Premier ministre, et elle est chargée de la coordination de l'ensemble des acteurs : dix-huit commissions spécialisées de terminologie et de néologie implantées dans les ministères et un réseau de partenaires institutionnels incluant notamment l'Académie française et les organismes responsables de la politique linguistique de plusieurs pays francophones.

Présidée par l'académicien Marc Fumaroli, la Commission générale se charge d'examiner les propositions des commissions spécialisées et de les entériner à l'issue d'une procédure très réglée où intervient l'avis de l'Académie ; elle est alors en mesure de recommander par voie de publication au *Journal officiel* les termes et définitions retenus. Ces termes, destinés en premier lieu à un usage dans les milieux professionnels, doivent permettre à l'administration de rédiger ses textes en français et de remplir ainsi son devoir d'exemplarité en la matière, la langue de la République étant le français. Une fois publiés, les termes dits « recommandés » s'imposent aux services de l'État en lieu et

place de termes étrangers, mais ils ont plus largement valeur de référence, notamment pour les traducteurs.

La Commission générale tient chaque mois une séance plénière et une, voire deux, en formation restreinte, s'astreignant à un examen rigoureux et exigeant de chaque liste qui lui est soumise, afin de faire face à l'afflux parfois désordonné de nouveaux termes. Ainsi, en 2012, a-t-elle recommandé 316 termes et définitions publiés au *Journal officiel*, qui ont été systématiquement repris au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*.

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de réunions	98	118	164	159	160	148	163	144	144
Nombre de termes publiés au <i>JO</i>	223	325	298	317	462*	276	247	392	316

* dont une liste de 194 toponymes

La DGLFLF poursuit une politique de gratuité dans la mise à disposition du public de ces ressources terminologiques, que ce soit sur la base de données *FranceTerme* ou *via* les très populaires fascicules *Vous pouvez le dire en français*, qui proposent une sélection de termes propres à certains domaines (aéronautique, entreprise, chimie, rugby...).



Contribuer à renforcer la maîtrise du français

La maîtrise de la langue française est la condition de l'accès au savoir et à la culture. Il convient dans cette perspective de se doter d'outils fiables de mesure. Une nouvelle enquête *Information et vie quotidienne (IVQ)*, consacrée à la mesure des compétences à l'écrit de la population adulte, a débuté en métropole fin 2011. Réalisée par l'Insee, dont l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) est partenaire aux côtés du ministère de la Culture et de la Communication et d'un certain nombre d'autres départements ministériels, elle fait suite à l'enquête réalisée en 2004 et 2005 et en actualise les données. Les premiers résultats ont été publiés fin 2012.

Une convention triennale avec l'ANLCI a été élaborée en 2012 par le ministère de la Culture et de la Communication, notamment la DGLFLF qui en a coordonné la mise au point. Elle prévoit, d'une part, l'appui, l'expertise et l'information du ministère et de ses opérateurs par l'ANLCI, d'autre part la mise en place d'actions culturelles à destination des illettrés et leur valorisation. Des formes de médiation entre les établissements culturels et les personnes en difficulté face à l'écrit sont notamment à identifier.

La DGLFLF prend part aux travaux du comité interministériel de suivi de la lutte contre l'illettrisme dans les territoires d'outre-mer que la Délégation générale à l'outre-mer a constitué en mars 2012.

Elle continue à s'intéresser à l'intégration linguistique des migrants adultes et soutient à ce titre un projet de recherche sur les modalités sociolangagières de l'intégration des migrants. Les résultats de ce projet de deux ans conduit par l'université de Nancy seront disponibles fin 2013.

Elle est représentée au Conseil de l'Europe dans le groupe « Intégration des migrants » et a contribué à ses travaux sous la

forme notamment d'une étude, « Apprendre la langue du pays d'accueil à des fins professionnelles », disponible sur le site du Conseil de l'Europe.

Elle prend une part déterminante dans la labellisation des écoles de langue qui permettent à quelque 100 000 personnes chaque année de suivre en immersion des cours de français dans l'un des 300 centres de langue privés, publics ou associatifs ; le label officiel « qualité français langue étrangère » regroupe en 2012 près de 100 centres répondant à des critères de qualité.



Au plan conceptuel, la DGLFLF a contribué et participé à la réflexion sur les nouveaux rapports à la langue et à ses normes qu'induisent les technologies numériques. Celles-ci ont en effet des incidences profondes sur les productions textuelles et conduisent à envisager sous un nouveau jour la notion de maîtrise de la langue. Organisé à l'initiative de la délégation générale, un colloque international consacré aux évolutions

du français contemporain s'est tenu à Lyon en octobre 2011, en présence d'Alain REY : ses actes ont été publiés en octobre 2012. La réflexion s'est poursuivie en mars 2012 dans le cadre du Salon du livre, où la DGLFLF a organisé une table ronde intitulée « Les nouvelles pratiques de l'écrit : un risque pour la maîtrise du français ? ».

Diffuser le plurilinguisme dans la société, en France et en Europe

La DGLFLF s'est attachée à prendre appui sur des structures ou des réseaux permettant de diffuser le plurilinguisme dans la société, auprès des familles, des enseignants, des opérateurs culturels, des médias. Il y a là autant de relais qui permettent de convaincre nos concitoyens de l'atout que représentent la connaissance et la maîtrise des langues étrangères.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives prospèrent pour offrir au public une découverte des langues pratiquées en France : le *Forum des langues du monde* de Toulouse, le *Forum des langues* de Lyon, le *Festival des langues* de Lille, la *Fête des langues* de Brest, pour ne citer qu'elles, rencontrent un succès populaire qui ne se dément pas.

Dans le droit fil des priorités affichées sous la présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008, la délégation générale a poursuivi son effort en faveur de la traduction. Deux projets significatifs ont bénéficié de son soutien. D'une part, dans le cadre de l'*Année littéraire France-Russie 2012*, une session de formation de jeunes traducteurs du français vers le russe et vice-versa a été organisée à Arles par le collège international des traducteurs littéraires, et a été suivie d'un séminaire dressant le bilan et les perspectives de traduction entre les deux langues.



D'autre part, l'association Transeuropéennes a entrepris de dresser un état des lieux de la traduction en Méditerranée. Ce travail de longue haleine, sans précédent, a fait l'objet d'une publication au printemps 2012 qui a constitué le point d'appui d'une journée de réflexion organisée dans le

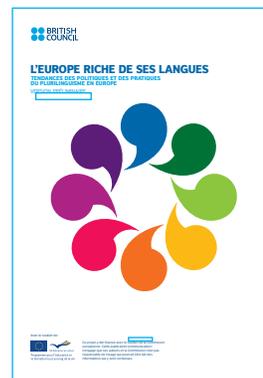
cadre de la *Journée européenne des langues*, le 26 septembre 2012.

Au plan international, le ministère de la Culture et de la Communication a pesé de tout son poids pour que la traduction soit prise en compte dans le futur programme *Europe créative* de l'Union européenne. La traduction littéraire figure explicitement comme un des domaines susceptibles de bénéficier d'un soutien de la part de l'UE. Ainsi, la traduction de plus de 5 500 livres et œuvres littéraires sera cofinancée, permettant aux lecteurs d'apprécier des ouvrages dans leur langue maternelle. Par ailleurs, une disposition du programme rappelle l'importance du sous-titrage et du doublage dans la circulation des œuvres et ouvre également la possibilité d'un soutien financier européen



La DGLFLF est depuis son origine membre de la Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILIN), qui regroupe une quarantaine d'organismes linguistiques issus de trente États européens. Enceinte de réflexion et de débats sur les enjeux les plus actuels liés à la situation des langues en Europe, elle constitue un utile réseau de promotion du plurilinguisme.

La dixième conférence de la FEILIN s'est tenue à Budapest du 24 au 26 octobre 2012 à l'invitation de l'Académie des sciences hongroise. Consacrée à la dimension lexicale des politiques de la langue, elle a été l'occasion de présenter de nombreux dictionnaires électroniques répondant aux besoins de sociétés de plus en plus multiculturelles. La France a de son côté souligné tout l'intérêt du *Wiktionnaire*, dictionnaire collaboratif multilingue, modifiable par tous et publié sous licence libre.



La DGLFLF a apporté sa contribution au projet *L'Europe riche de ses langues* piloté par le British Council, avec le soutien de la Commission européenne, qui vise à analyser la place des langues dans vingt-quatre pays ou régions en Europe. Elle l'a fait en défendant la conception française du multilinguisme, qui donne toute sa place aux langues nationales en Europe. Un premier bilan mettant en évidence les tendances des politiques et des pratiques du

plurilinguisme en Europe, mesurées à travers différents indicateurs, a été présenté le 25 septembre 2012 au British Council à Paris.

L'inscription depuis 2009 de la contribution française au Centre européen pour les langues vivantes (Celv) de Graz sur les crédits d'intervention de la DGLFLF a permis de prendre une part importante aux travaux menés par cette institution du Conseil de l'Europe chargée de promouvoir un enseignement des langues efficace et innovant. La délégation générale conduit par ailleurs, en lien avec les ministères de l'Éducation nationale et des Affaires étrangères, une action visant à mieux faire connaître les projets du Celv en France, notamment auprès de la communauté scientifique.

Développer les espaces d'expression des langues de France

Le ministère de la Culture et de la Communication poursuit son action de soutien direct aux projets créatifs, développe toute forme de coopération avec les collectivités territoriales et mène le travail de réflexion et d'acquisition des savoirs sur le rôle des langues dans la société française.

L'élaboration d'une politique de pluralisme linguistique interne passe par le soutien aux « points d'appui » que sont, par exemple, chacun dans leur domaine, le Centre interrégional de développement de l'occitan (CIRDOC) ou la Maison de la culture yiddish-Bibliothèque Medem. Elle repose plus généralement sur le réseau d'associations actives dans la promotion des langues de France, comme *Tekuremai*, pour son travail sur la traduction du wayana à partir d'ateliers de langue en Guyane, ou *Org & Com*, qui organise l'*Estivade de Rodez*, vitrine de la création occitane contemporaine.

Dans le domaine occitan précisément, fidèle à l'esprit de responsabilité partagée, l'État porte son effort sur la coordination interrégionale engagée entre Aquitaine et Midi-Pyrénées, et destinée à s'étendre aux autres collectivités du territoire intéressé. À la suite d'une rencontre à Toulouse entre des représentants de plusieurs conseils régionaux, de directions régionales des affaires culturelles et de la DGLFLF, un document de cadrage pour un dialogue entre l'État et les collectivités sur la promotion de l'occitan a été mis au point. Il vise à inscrire les projets relevant de cette dynamique dans les dispositifs de droit commun du ministère de la Culture et de la Communication et des collectivités : il concerne la numérisation du patrimoine documentaire, le livre et l'édition, le spectacle vivant et la programmation audiovisuelle.

Le ministère conduit un effort particulier en faveur des langues de l'outre-mer, à travers l'ouverture sur ses crédits d'un fonds incitatif pour le développement linguistique des outre-mer.

ÉTATS GÉNÉRAUX du multilinguisme DANS LES OUTRE-MER

Par ailleurs, les *États généraux du multilinguisme dans les outre-mer (EGM/OM)* organisés à Cayenne du 14 au 18 décembre 2011

ont permis aux 250 participants (responsables institutionnels, chercheurs, acteurs associatifs, militants...) réunis en présence du ministre de la Culture et de la Communication d'appeler de leurs vœux la mise en œuvre d'une politique des langues qui permette :

- > d'organiser la coexistence du français et des langues de l'outre-mer sur un même territoire, et de concilier la maîtrise du français et la prise en compte des langues parlées sur ces territoires ;
- > de contribuer ainsi, par des mesures de prévention et de remédiation, à la lutte contre l'illettrisme ;
- > d'instaurer un dialogue entre l'État et les collectivités territoriales, selon un principe de responsabilité partagée, visant notamment à mettre en place une offre linguistique de nature à répondre à l'attente des populations et à valoriser leurs ressources culturelles.

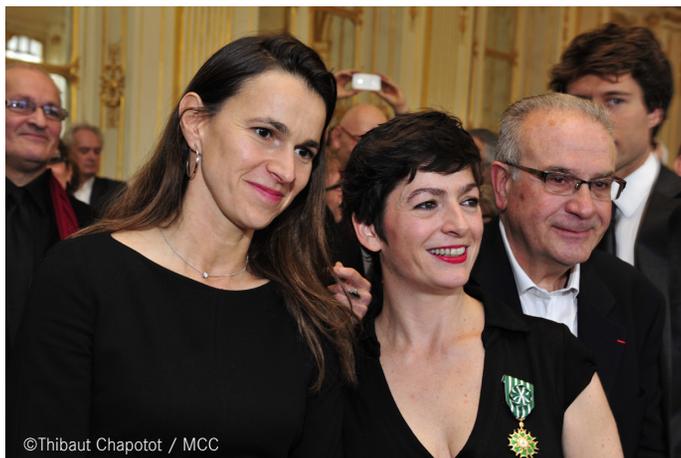
Un espace inédit de concertation et de collaboration s'ouvre ainsi, qui a pris notamment la forme d'un comité de suivi des EGM/OM.

Une mention complémentaire doit être faite relative à l'effort que conduit la DGLFLF, avec les autres services du ministère de la Culture et de la Communication, pour élargir l'espace d'expression des sourds. Il se traduit par la reconnaissance de la langue des signes française (LSF), qui est une langue de France, prioritairement à travers les productions artistiques et intellectuelles qui l'adoptent comme mode d'expression. L'objectif est de développer le bilinguisme des sourds, facteur d'épanouissement personnel et d'insertion sociale et professionnelle.

La DGLFLF soutient à cet effet plusieurs programmes, par exemple l'élaboration d'un dictionnaire en ligne français-LSF, et un outil informatique permettant d'afficher directement sur un site quelconque une bulle faisant apparaître la définition écrite

et signée du mot cliqué. Elle apporte également son soutien à un projet visant à faciliter la maîtrise de l'écrit par les jeunes sourds et malentendants : la publication d'outils pédagogiques par le Scéren-CNDP est prévue dans ce cadre en 2013.

La ministre de la Culture et de la Communication, dans le cadre des manifestations liées à la commémoration du tricentenaire de la naissance du créateur de la langue des signes, l'Abbé de l'Épée, a tenu à saluer le travail de ces acteurs impliqués dans la participation des sourds et malentendants à la vie culturelle. Elle les a ainsi réunis le 27 novembre 2012 pour une cérémonie au cours de laquelle elle a remis à Emmanuelle LABORIT, directrice de l'International Visual Theatre, les insignes d'officier dans l'ordre des Arts et des Lettres.



©Thibaut Chapotot / MCC

Observer les pratiques linguistiques

Créé en 1999 au sein de la délégation générale à la langue française, l'Observatoire des pratiques linguistiques a pour objectif de recenser, de développer et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France, aux fins de fournir des éléments d'information utiles à l'élaboration des politiques culturelles, éducatives ou sociales. Il a également pour but de faire mieux connaître un patrimoine linguistique commun, constitué par l'ensemble des langues et des variétés linguistiques parlées en France, qui concourent à la diversité culturelle de notre pays.

Depuis sa création, l'Observatoire a procédé à sept appels à propositions thématiques. L'appel à projets 2012 s'intitule « Numérique et textualité : observation, description et analyse des pratiques contemporaines ». Huit projets de recherche présentés par différentes universités ou laboratoires du CNRS sont aidés dans ce cadre.

La première phase d'activité de l'Observatoire a consisté à mobiliser les chercheurs et à favoriser l'émergence de réseaux. La seconde phase consiste à créer des espaces nouveaux de diffusion de l'information et d'échange avec les décideurs, les acteurs sociaux et culturels soucieux de disposer de données scientifiques. Pour cela, un bulletin, *Langues et Cité*, a été créé. Deux numéros ont été publiés en 2012, consacrés respectivement au catalan et au corse.



Par ailleurs, l'Observatoire dispose d'une collection de publications intitulée *Les cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques*. Son numéro 3 a été publié en septembre 2012 : il s'agit des actes des journées d'étude organisées fin 2010 en partenariat avec l'université de Lyon II, sur le thème *Langues de France, langues en danger : aménagement et rôle des linguistes*.

Favoriser la diffusion du français dans le monde

La diversité des langues dans les institutions de l'Union européenne permet à celles-ci d'organiser une pluralité d'expressions inhérente à la culture démocratique de l'Europe. De ce point de vue, le renouvellement générationnel des interprètes de langue française travaillant pour ces institutions – la moitié d'entre eux partant à la retraite dans les dix années à venir – est déterminant pour l'influence de notre langue en Europe. Le ministère de la Culture est particulièrement attentif à cet enjeu.

À plus court terme, un mémento préparé avec le Secrétariat général des affaires européennes et le ministère des Affaires étrangères, à paraître prochainement, rappellera aux représentants, fonctionnaires et experts français les droits qui s'attachent à l'usage de notre langue dans les institutions européennes.

Événement de portée mondiale, les jeux Olympiques de Londres ont bénéficié d'un dispositif permettant au français d'être bien présent tout au long des épreuves sportives. Dans son rapport au Secrétaire général de la Francophonie, Michaëlle JEAN, grand témoin, écrit : « J'estime que Londres a, dans l'ensemble, fait bonne place à notre langue et à la francophonie ». À cette occasion, la DGLFLF a diffusé un vocabulaire terminologique des sports.



De toutes les parties du globe émane une forte demande de français, notamment chez les plus jeunes : il importe d'y répondre, avec notamment les moyens des technologies numériques, pour que notre langue continue d'être un vecteur d'influence et de création. C'est le sens du premier *Forum mondial de la langue française* qui s'est tenu à Québec du 2 au 6 juillet 2012, et du 13^e congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français réuni à Durban, en Afrique du sud, du 23 au 27 juillet 2012.

Outre ces deux événements, la DGLFLF s'est impliquée dans de nombreux échanges bilatéraux d'expertise sur les politiques de promotion de la langue nationale et de valorisation de la diversité linguistique. Sur la période récente, des échanges avec des responsables slovènes, turcs et coréens ont permis d'approfondir différents aspects de ces politiques. En septembre 2012, l'Année linguistique croisée France-Chine a constitué le cadre d'un séminaire franco-chinois organisé à Pékin, visant à mettre en regard les politiques linguistiques des deux pays.



La coopération francophone est désormais bien installée dans le cadre du réseau OPALÉ réunissant les organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la France, du Québec et de la Suisse romande. À l'initiative de l'Office québécois de la langue française et du Conseil supérieur de la langue française, un colloque sur le français dans l'espace public s'est tenu les 2 et 3 octobre 2012 à Montréal. Il s'agissait de mettre en lumière les enjeux liés à la présence du français dans notre paysage linguistique et les moyens de l'améliorer. La DGLFLF a présenté dans ce cadre les résultats d'une étude sur l'affichage publicitaire en France.

Sensibiliser les publics et mobiliser l'opinion

L'action d'information et de sensibilisation des publics n'est pas un simple appendice à la politique en faveur de la langue française et de la diversité linguistique. Elle est une condition essentielle de sa réussite. Trois événements désormais inscrits dans le paysage culturel de notre pays offrent une occasion privilégiée de célébrer la cause du français et du plurilinguisme.

> Dix mots pour exprimer l'intime

L'opération nationale de sensibilisation à la langue française *Dis-moi dix mots* a vu le jour en septembre 2010. Elle invite chacun à jouer et à s'exprimer sous une forme littéraire ou artistique autour de dix mots choisis par les différents partenaires francophones (France, Québec, Fédération Wallonie-Bruxelles, Suisse romande et Organisation internationale de la Francophonie). Les nombreux projets nés à partir de cette proposition, forgés tout au long de l'année, sont présentés lors de la *Semaine de la langue française et de la Francophonie*, temps fort médiatique qui se tient chaque année autour de la *Journée internationale de la Francophonie*, le 20 mars.

La *Semaine* s'est déroulée du 17 au 25 mars 2012, en mettant l'accent sur l'expression personnelle. En écho à ce thème, les dix mots ont été choisis dans l'oeuvre de Jean-Jacques Rousseau, dont on a célébré en 2012 le tricentenaire de la naissance. « *Âme, autrement, caractère, chez, confier, histoire, naturel, penchant, songe, transports* » ont ainsi constitué autant de passerelles pour mettre en mots son « moi » et ses émois.

Les « dix mots » ont rencontré un franc succès auprès des acteurs éducatifs (enseignants, centres de documentation pédagogique, délégations académiques à l'éducation artistique...), sociaux



(hôpitaux, maisons d'arrêt, centres de lutte contre l'illettrisme, maisons de retraite...) et culturels (bibliothèques-médiathèques, théâtres, musées, lieux patrimoniaux...). Une des particularités du millier d'opérations enregistrées sur le site événementiel www.dismoidixmots.culture.fr a été, une nouvelle fois, de toucher un public qui participe peu aux manifestations culturelles traditionnelles.

Pour la sixième année consécutive, le ministère de l'Éducation nationale, en collaboration avec les ministères de la Culture et de la Communication et des Affaires étrangères, a proposé un concours de création littéraire et artistique autour des dix mots ; celui-ci était ouvert aux classes de collégiens et de lycéens, en France et à l'étranger. Quinze établissements ont pu être récompensés à l'Académie française pour leur travail de mise en valeur artistique de la langue, dont quatre établissements francophones à l'étranger.

Le ministère des Affaires étrangères a désormais confié à son opérateur pour l'action culturelle extérieure de la France, l'Institut français, l'organisation et la promotion de la *Semaine de la langue française et de la Francophonie* à l'étranger. Le succès fut aussi au rendez-vous avec 2 500 manifestations ayant mobilisé plus de 460 000 participants dans 83 pays.

> La langue française célébrée au salon *Expolangues*

Pour sa trentième édition organisée du 1^{er} au 4 février 2012, le salon *Expolangues*, dont l'objectif est de promouvoir l'apprentissage des langues et le multilinguisme, a mis la langue française au premier plan. Le pavillon d'honneur du salon, dont la mise en œuvre a été coordonnée par la DGLFLF, est né d'une initiative conjointe entre partenaires et acteurs qui œuvrent au quotidien à la promotion et à la diffusion de la langue française : la délégation générale à la langue française et aux langues de France, le ministère des Affaires étrangères et européennes, l'Institut français, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, l'Organisation internationale de la Francophonie et TV5MONDE qui a délocalisé plusieurs émissions sur le plateau.



Une trentaine de conférences et d'émissions ont été tournées en direct sur le pavillon d'honneur dans le cadre d'une programmation conçue comme une avant-première des thèmes débattus au *Forum de la langue française* de Québec : l'économie, le travail et la formation, les références culturelles, l'univers numérique et la diversité linguistique.

> *La Journée européenne des langues, à Paris et en province*



La *Journée européenne des langues*, le 26 septembre, est l'occasion pour le Forum des instituts culturels étrangers à Paris (FICEP) de mettre en place un « passeport pour les langues » permettant à un public sans cesse plus nombreux de s'initier à une trentaine de langues différentes. L'opération s'est étendue, cette année, à plusieurs centres et instituts culturels implantés en province (Bordeaux, Lyon...).

Sept des instituts membres du FICEP ont organisé une « rencontre linguistique express » ou « *speak dating* », invitant chaque participant à mobiliser ses compétences linguistiques pour aller à la rencontre de l'autre.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délégation générale à la langue française et aux langues de France

6 rue des Pyramides - 75001 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00

Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76

Courriel : dglff@culture.gouv.fr

Internet : www.dglf.culture.gouv.fr

ISSN imprimé : 1957-1615 - ISSN en ligne : 1958-5217